



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Mairie de Saint Nazaire les Eymes	
REÇU LE	
ON 28 NOV. 2019	
COPIE	Fait le
MF/NH/M SM	28/11/2019
17. H. GIRARD - 17. CHAREYRON (maire 28/11/2019)	

Mairie de Saint Nazaire les Eymes
Madame Michèle Flamand
385, chemin du village
38 330 Saint Nazaire les Eymes

Crolles, le 15 novembre 2019

N/Réf : FG/NM/SF/2019-03025
Objet : Révision PLU Saint Nazaire les Eymes
Affaire suivie par Nicolas MILESI
nmilesi@le-gresivaudan.fr

Madame le Maire,

J'ai bien reçu vos courriers en date du 02 juillet et 07 août 2019 concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Saint Nazaire les Eymes.

J'émet un avis favorable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Nazaire les Eymes.

Toutefois, en lien avec les compétences exercées par l'intercommunalité, ce projet appelle les observations suivantes complémentaires :

1) Déchets :

6 emplacements réservés (ER) sont consacrés à l'aménagement de points d'apport volontaire, et pourraient nécessiter des acquisitions foncières. Le Rapport de présentation et le Document graphique stipulent que le bénéficiaire de cet ER est la commune. Il s'avère que la compétence « Déchets » est exercée par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Il convient donc que le bénéficiaire de ces ER soit l'intercommunalité, et non la commune. Les éventuelles acquisitions foncières, et les aménagements seraient réalisés par Le Grésivaudan selon son programme financier d'investissement et les contraintes de ces points de collecte.

2) Eau et assainissement :

L'emplacement réservé (ER) n°6 est consacré à la réalisation d'un réservoir d'eau. Après un échange avec vos services, cet équipement serait dédié à la défense incendie, une compétence exercée par la commune. Afin d'éviter toute confusion avec la compétence eau potable exercée par Le Grésivaudan, je vous invite donc à qualifier

Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr

cet équipement de son utilité pour la défense incendie dans les divers documents du PLU où il est mentionné.

3) Planification :

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser sous format numérique les pièces du Plan Local d'Urbanisme révisé et sa délibération d'approbation une fois qu'elle aura été votée.

J'attire votre attention sur le fait que ces pièces doivent être publiées sur le Géoportail National de l'Urbanisme suivant le standard CNIG en vigueur. En cas de difficulté sur la gestion de ce format, vous pouvez contacter le géomaticien de la communauté de communes pour disposer d'un conseil, M. François AUGUSTIN (faugustin@le-gresivaudan.fr / 04 88 68 02 94).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la communauté de
communes Le Grésivaudan


Francis GIMBERT

